

6 décembre 2018



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CENTRALE DES AGENTS TECHNIQUES DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Instance compétente pour l'avancement, les recours en notation et la discipline, elle aborde également les questions générales qui concernent le devenir professionnel du corps des agents techniques du ministère de la défense qui fait toujours partie des corps les moins bien rémunérés du ministère et demeure une préoccupation particulière de la CFTC tant au niveau de la rémunération que du déroulement de carrière.

AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT

- Revaloriser le point d'indice gelé depuis quasiment 8 ans et les montants du RIFSEEP (IFSE et CIA)
- Revaloriser les barèmes relatifs au remboursement des frais de mission
- Généraliser le transfert des points NBI lors de la civilianisation des postes
- Revaloriser le taux des indemnités de résidence
- Appliquer à l'identique, pour toutes les catégories de personnels civils, les mesures du plan d'accompagnement des restructurations comme la non-imposition des indemnités



CAP 2022 faire mieux avec moins de fonctionnaires !

AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- Prévenir les Risques Psychosociaux plutôt que les guérir
- Ne pas pénaliser les agents de retour sur leur poste après une absence de longue durée (maladie, disponibilité, maternité...)
- Accompagner le célibat géographique lié au parcours professionnel
- Spécifier les mesures du Plan Famille qui seront appliquées concrètement au personnel civil
- Participation du ministère au financement des mutuelles à hauteur d'au moins 50 %
- Création d'un équivalent des comités d'entreprise doté d'un budget d'au minimum 1 % de la masse salariale du ministère
- Mettre en place un service prenant en charge l'ensemble de l'organisation matérielle des déplacements professionnels (s'inspirer de ce qui se fait dans tous les groupes industriels. Solution alternative au temps perdu par les agents à l'utilisation de programmes non adaptés et à la recherche de tarifs rentrant dans les barèmes limités des frais de déplacement)

AMELIORATION DE LA CARRIERE

- Augmenter les ratios d'avancement de grade et de corps
- Proposer des examens professionnels pour l'accès aux grades ATPMD2 et ATPMD1, et un accès au TSEF2 (sous condition de diplôme)
- Harmoniser la classification IFSE des postes entre les employeurs
- Dynamiser le parcours professionnel en facilitant la mobilité interministérielle et inter-fonction publique par la mise en place d'un corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM)
- Permettre plus largement et valoriser l'encadrement d'équipe pour faciliter les avancements de corps
- Reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les formations et les diplômes lors des travaux d'avancement
- Proposer une offre et des possibilités de formation à la hauteur des besoins et attentes des agents
- Etablir une véritable gestion des filières métiers et des parcours professionnels se déroulant du corps d'ATMD à celui de TSEF, voir d'IEF
- Maintenir le droit au départ à la retraite à 60 ans pour les carrières longues avec ouverture d'un compte pénibilité en adéquation avec nos emplois
- Abandonner les reculs sociaux et familiaux imposés par la loi portant réforme des retraites notamment au préjudice des parents ayant élevé 3 enfants

**NOS CANDIDATS
COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE CENTRALE**

AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	
Nom Prénom	Affectation
EINIG Paul	9ème RSA Montauban
CELESTE Lin	SEA/BA107 Villacoublay
VICOT Sébastien	GSBdD Draguignan
JALEME Epouse LILLO Claudine	GSBdD Vincennes
ROMMELARD Anne-Sophie	BA 709 Cognac
LENTZ Christophe	SLM Toulon

POUR VOTRE CAPC
POUR TOUTES VOS INSTANCES DE CONCERTATION
(Comités techniques centraux et locaux)
N'HESITEZ PAS A FAIRE LE BON CHOIX ET A LE PARTAGER :
VOTEZ CFTC

